



AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR L'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 75-2022

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES, LES TARIFS, LES INTÉRÊTS ET PÉNALITÉS DE LA TAXATION 2022
ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax de ce qui suit :

QUE le conseil municipal, lors de la séance ordinaire du 11 janvier 2022, a adopté le Règlement numéro 75-2022 règlement décrétant les taux de taxes, les tarifs, les intérêts et pénalités de la taxation 2022 et les conditions de perception;

QU'IL peut être pris connaissance dudit règlement au bureau de la soussignée au 10 rue de l'Église, Sainte-Sophie-d'Halifax aux heures normales de bureau et copie peuvent être obtenue selon les tarifs en vigueur.

Ledit règlement est donc en vigueur conformément à la loi, à compter de sa publication.

DONNÉ à Sainte-Sophie-d'Halifax, le 19 janvier 2022.

A handwritten signature in blue ink, which appears to read "Julie Paris", is written over a horizontal line.

Julie Paris

Directrice générale et greffière-trésorière